



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 743
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de
guerre et autres pensions



PROGRAMME 743
**Pensions militaires d'invalidité et des victimes
de guerre et autres pensions**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Guillaume TALON

Directeur du service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Le programme 743 *Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions* est composé de deux ensembles de dépenses de pensions et autres avantages à vocation viagère :

- les pensions versées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMIVG) ;
- les pensions, rentes et allocations de régimes de retraite ou équivalents dont l'État est directement redevable, notamment au titre d'engagements historiques et de reconnaissance de la Nation.

Ces différentes dépenses ont la particularité commune d'être exclusivement prises en charge par la solidarité nationale. Elles ne mettent pas en œuvre de logique contributive, à la différence du programme 741 *Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité* pour lequel les recettes sont, pour l'essentiel, assurées par des contributions employeurs et des cotisations salariales.

Le programme 743 est un programme miroir : à chacune de ses actions correspond une dépense située dans des programmes ministériels du budget général, dits programmes support. Les dépenses de ces programmes support constituent les seules recettes, hors indus, du programme 743. Les objectifs de ce circuit financier sont d'identifier, avec les deux autres programmes du CAS Pensions, l'ensemble des dépenses de pensions financées directement par l'État et de contribuer à l'identification des engagements viagers de l'État. Compte tenu de sa nature, le programme 743 ne comporte ni objectif, ni indicateur de performance et la justification au premier euro de ses actions est présente dans les documents budgétaires des programmes support correspondants.

Pilotage et acteurs

Ce programme fait intervenir plusieurs gestionnaires et comptables :

- le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), qui liquide et concède les pensions relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et les pensions d'Alsace-Moselle ; il paye les dernières rentes accident du travail de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) et assure l'animation des centres de gestion des retraites de la DGFIP ;
- les programmes ministériels qui versent les différentes subventions d'équilibre, notamment le programme 169, sous la responsabilité du ministère des Armées, qui finance les pensions militaires d'invalidité, l'allocation de reconnaissance du combattant et les allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ;
- le réseau de la DGFIP, notamment les centres de gestion des retraites, qui assure le paiement des pensions civiles ou militaires. Il est également responsable du paiement des pensions militaires d'invalidité, des allocations de reconnaissance du combattant, des pensions des ministres des cultes d'Alsace-Moselle ainsi que des traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire. La Direction spécialisée des Finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) assure le paiement des pensions à l'étranger ;
- la Caisse des dépôts et consignations, qui assure la gestion, pour le compte de l'État, du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents ainsi que du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien ;

- l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaC-VG) qui assure, depuis 2015, pour le compte de l'État, la gestion des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs de l'armée française ainsi que les allocations viagères au profit de leurs conjoints et ex-conjoints survivants ;
- l'Association pour la prévoyance collective (APC), qui assure la gestion, pour le compte de l'État, des allocations surcomplémentaires de retraite versées à certains anciens agents de l'ORTF non-journalistes.

Structuration en actions

Ce programme se décline en sept actions, en fonction de la nature des différentes allocations :

- action 1 – Reconnaissance de la Nation, pour l'allocation de reconnaissance du combattant, la Légion d'honneur et la Médaille militaire
- action 2 – Réparation, pour les pensions militaires d'invalidité
- action 3 – Pensions d'Alsace-Moselle
- action 4 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs
- action 5 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien
- action 6 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident
- action 7 – Pensions de l'ORTF

Chaque action bénéficie d'un financement identifié par le programme support. Cette structuration du programme assure la lisibilité et la transparence des flux budgétaires et financiers.

Les dépenses du programme 743 s'inscrivent dans un contexte de baisse tendancielle : les dépenses sur l'exercice 2023 sont réduites de -111,6 M€ par rapport à l'exercice 2022, soit une baisse de -7,6 %.

La principale raison tient à la baisse des effectifs de certains dispositifs du fait de la structure d'âge des bénéficiaires. Cela concerne notamment l'action 1, au titre de l'allocation de reconnaissance du combattant, et l'action 2, au titre des pensions militaires d'invalidité. Ces deux actions représentent 95 % des dépenses du programme.

Par rapport à la prévision faite en LFI, la dépense s'est établie à +32,1 M€. L'essentiel de cette sur-exécution provient d'une revalorisation de la valeur du point PMI plus élevée que prévu en LFI, sur les actions 1 et 2. Cette dépense supplémentaire a été en partie couverte par l'ouverture de crédits en loi de finances de fin de gestion 2023. Le solde a été couvert par la consommation de reports de crédits.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>					
01 – Reconnaissance de la Nation			510 180 857 527 090 481	510 180 857 527 090 481	510 180 857 510 180 857
02 – Réparation		100 000 7 876	754 745 956 765 799 376	754 845 956 765 807 252	754 845 956 754 845 956
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 16 401 024			16 000 000 16 401 024	16 000 000 16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			38 342 866 41 679 793	38 342 866 41 679 793	38 342 866 38 342 866
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 622 7 622	19 515 30 633	27 137 38 256	27 137 27 137
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		364 000 397 988	11 444 348 11 906 450	11 808 348 12 304 438	11 808 348 11 808 348
07 – Pensions de l'ORTF		22 000 21 878	55 400 57 018	77 400 78 895	77 400 77 400
Total des AE prévues en LFI	16 000 000	493 622	1 314 788 942	1 331 282 564	1 331 282 564
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 476 012	+98 281 896 (hors titre 2)		+101 757 908	
Total des AE ouvertes	19 476 012	1 413 564 460 (hors titre 2)		1 433 040 472	
Total des AE consommées	16 401 024	435 365	1 346 563 751	1 363 400 140	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>					
01 – Reconnaissance de la Nation			510 180 857 527 090 481	510 180 857 527 090 481	510 180 857 510 180 857
02 – Réparation		100 000 7 876	754 745 956 765 799 376	754 845 956 765 807 252	754 845 956 754 845 956
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 16 401 024			16 000 000 16 401 024	16 000 000 16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			38 342 866 41 679 793	38 342 866 41 679 793	38 342 866 38 342 866
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 622 7 622	19 515 30 633	27 137 38 256	27 137 27 137
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		364 000 397 988	11 444 348 11 906 450	11 808 348 12 304 438	11 808 348 11 808 348
07 – Pensions de l'ORTF		22 000 21 878	55 400 57 018	77 400 78 895	77 400 77 400
Total des CP prévus en LFI	16 000 000	493 622	1 314 788 942	1 331 282 564	1 331 282 564
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 476 012	+98 281 896 (hors titre 2)		+101 757 908	
Total des CP ouverts	19 476 012	1 413 564 460 (hors titre 2)		1 433 040 472	
Total des CP consommés	16 401 024	435 365	1 346 563 751	1 363 400 140	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
01 – Reconnaissance de la Nation			604 858 370 602 692 114	604 858 370	604 858 370 602 692 114
02 – Réparation		100 000 50 365	808 449 719 803 220 494	808 549 719	808 549 719 803 270 859
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 16 077 332			16 000 000	16 000 000 16 077 332
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			39 805 064 41 036 658	39 805 064	39 805 064 41 036 658
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	35 400 29 153	43 000	43 000 36 775
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		370 000 365 968	11 530 000 11 429 551	11 900 000	11 900 000 11 795 519
07 – Pensions de l'ORTF		22 787	90 000 63 974	90 000	90 000 86 761
Total des AE prévues en LFI	16 000 000	477 600	1 464 768 553	1 481 246 153	1 481 246 153
Total des AE consommées	16 077 332	446 743	1 458 471 943		1 474 996 018

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
01 – Reconnaissance de la Nation			604 858 370 602 692 114	604 858 370	604 858 370 602 692 114
02 – Réparation		100 000 50 365	808 449 719 803 220 494	808 549 719	808 549 719 803 270 859
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 16 077 332			16 000 000	16 000 000 16 077 332
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			39 805 064 41 036 658	39 805 064	39 805 064 41 036 658
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	35 400 29 153	43 000	43 000 36 775

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i>				
	<i>Consommation 2022</i>				
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		370 000 365 968	11 530 000 11 429 551	11 900 000	11 900 000 11 795 519
07 – Pensions de l'ORTF			90 000 63 974	90 000	90 000 86 761
Total des CP prévus en LFI	16 000 000	477 600	1 464 768 553	1 481 246 153	1 481 246 153
Total des CP consommés	16 077 332	446 743	1 458 471 943		1 474 996 018

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	16 077 332	16 000 000	16 401 024	16 077 332	16 000 000	16 401 024
Prestations sociales et allocations diverses	16 077 332	16 000 000	16 401 024	16 077 332	16 000 000	16 401 024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	446 743	493 622	435 365	446 743	493 622	435 365
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	446 743	493 622	435 365	446 743	493 622	435 365
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 458 471 943	1 314 788 942	1 346 563 751	1 458 471 943	1 314 788 942	1 346 563 751
Transferts aux ménages	1 458 471 943	1 314 788 942	1 346 563 751	1 458 471 943	1 314 788 942	1 346 563 751
Total hors FdC et AdP		1 331 282 564			1 331 282 564	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 476 012			+3 476 012	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+98 281 896			+98 281 896	
Total*	1 474 996 018	1 433 040 472	1 363 400 140	1 474 996 018	1 433 040 472	1 363 400 140

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023	3 476 012	83 989 504	3 476 012	83 989 504				
Total	3 476 012	83 989 504	3 476 012	83 989 504				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		14 292 392		14 292 392				
Total		14 292 392		14 292 392				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	3 476 012	98 281 896	3 476 012	98 281 896				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Reconnaissance de la Nation		510 180 857 527 090 481	510 180 857 527 090 481		510 180 857 527 090 481	510 180 857 527 090 481
02 – Réparation		754 845 956 765 807 252	754 845 956 765 807 252		754 845 956 765 807 252	754 845 956 765 807 252
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000 16 401 024		16 000 000 16 401 024	16 000 000 16 401 024		16 000 000 16 401 024
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		38 342 866 41 679 793	38 342 866 41 679 793		38 342 866 41 679 793	38 342 866 41 679 793
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		27 137 38 256	27 137 38 256		27 137 38 256	27 137 38 256
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		11 808 348 12 304 438	11 808 348 12 304 438		11 808 348 12 304 438	11 808 348 12 304 438
07 – Pensions de l'ORTF		77 400 78 895	77 400 78 895		77 400 78 895	77 400 78 895
Total des crédits prévus en LFI *	16 000 000	1 315 282 564	1 331 282 564	16 000 000	1 315 282 564	1 331 282 564
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 476 012	+98 281 896	+101 757 908	+3 476 012	+98 281 896	+101 757 908
Total des crédits ouverts	19 476 012	1 413 564 460	1 433 040 472	19 476 012	1 413 564 460	1 433 040 472
Total des crédits consommés	16 401 024	1 346 999 116	1 363 400 140	16 401 024	1 346 999 116	1 363 400 140
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 074 988	+66 565 344	+69 640 332	+3 074 988	+66 565 344	+69 640 332

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les seules dépenses du programme 743 imputées en titre 2 concernent les pensions d'Alsace-Moselle (action 3). Toutes les autres dépenses du programme sont classées hors titre 2 en dépenses de fonctionnement ou d'intervention.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	16 000 000	1 315 282 564	1 331 282 564	16 000 000	1 315 282 564	1 331 282 564
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	16 000 000	1 315 282 564	1 331 282 564	16 000 000	1 315 282 564	1 331 282 564

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 10 mars 2023 (NOR : ECOB2306542A), le programme 743 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2022 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale. Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 87,47 M€ dont 3,48 M€ pour le titre 2.

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion 2023 a prévu l'ouverture de crédits à hauteur de 14,29 M€ sur le programme 743 pour couvrir une partie de la dépense supplémentaire liée à la revalorisation de la valeur du point PMI plus élevée que prévu en LFI.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 413 564 460	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 413 564 460
AE engagées en 2023 (E2) 1 346 999 116	CP consommés en 2023 (P2) 1 346 999 116
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 66 565 344	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 346 999 116

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 539					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 539	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 539		
AE engagées en 2023 (E2) 1 346 999 116	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 346 999 116	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 0		
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 539		
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0	
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 539	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Reconnaissance de la Nation**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Reconnaissance de la Nation		510 180 857 527 090 481	510 180 857 527 090 481		510 180 857 527 090 481	510 180 857 527 090 481

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	510 180 857	527 090 481	510 180 857	527 090 481
Transferts aux ménages	510 180 857	527 090 481	510 180 857	527 090 481
Total	510 180 857	527 090 481	510 180 857	527 090 481

Les crédits consommés sur ce titre correspondent :

- pour la sous-action 01 : aux dépenses afférentes à l'allocation de reconnaissance du combattant accordée aux titulaires de la carte du combattant (526,51 M€, +3,4 % par rapport à la LFI 2023) dont la population est en contraction régulière ;
- pour les sous-actions 02 et 03 : aux traitements attachés à la Légion d'honneur (LH) et à la Médaille militaire (MM) (respectivement 0,16 M€ et 0,42 M€).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans les rapports annuels de performances des programmes du budget général suivants :

- pour l'allocation de reconnaissance du combattant : à l'action 01, sous-action 11 du programme n° 169 du budget général *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant*, relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- pour les traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire : au programme n° 129 du budget général *Coordination du travail gouvernemental*, relevant de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

ACTION**02 – Réparation**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Réparation		754 845 956 765 807 252	754 845 956 765 807 252		754 845 956 765 807 252	754 845 956 765 807 252

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	7 876	100 000	7 876
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	7 876	100 000	7 876
Titre 6 : Dépenses d'intervention	754 745 956	765 799 376	754 745 956	765 799 376
Transferts aux ménages	754 745 956	765 799 376	754 745 956	765 799 376
Total	754 845 956	765 807 252	754 845 956	765 807 252

Les crédits consommés en titre 3 sur cette action correspondent à des dépenses d'intérêts moratoires et de frais de justice versées sur décisions de justice. Les rappels de pensions sont imputés en dépenses d'intervention.

Les crédits consommés en titre 6 sur cette action correspondent aux dépenses de pensions dues au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) ainsi que les allocations rattachées, versées aux victimes d'actes de terrorisme. Ils s'élèvent à 765,8 M€ en 2023, soit +1,5 % par rapport à la prévision en LFI.

Ces dépenses représentent 56 % des dépenses totales du programme 743 en 2023. Elles concernent un nombre de bénéficiaires en contraction régulière (153 470 au 01/01/2024 contre 162 277 au 01/01/2023).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans le rapport annuel de performances du programme du budget général n° 169 *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant*, relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », à l'action 01, sous-action 10.

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les PMIVGAT » : retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/eppe/documents/stats/diffusion/10_pmivgat.html

ACTION**03 – Pensions d'Alsace-Moselle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Pensions d'Alsace-Moselle	16 000 000		16 000 000	16 000 000		16 000 000
	16 401 024		16 401 024	16 401 024		16 401 024

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 000 000	16 401 024	16 000 000	16 401 024
Prestations sociales et allocations diverses	16 000 000	16 401 024	16 000 000	16 401 024
Total	16 000 000	16 401 024	16 000 000	16 401 024

Les dépenses de pensions d'Alsace-Moselle résultent d'un héritage de la législation allemande de 1909. Les ministres des cultes catholique, protestant luthérien, protestant réformé et israélite, dans le cadre du régime concordataire sont rémunérés par l'État, lequel assure également leur régime de retraite.

Ce sont les seules dépenses du programme 743 inscrites en titre 2. Elles s'élèvent à 16,4 M€ en 2023, soit +2,5 % par rapport à la prévision LFI. Les reports de crédits ont été mobilisés à hauteur de 401 k€ pour faire face à la légère sur-exécution sur cette action.

La justification des crédits consommés pour cette action est présentée dans le RAP du programme n° 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur*, de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les autres régimes gérés par le SRE » : https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents//stats/diffusion/12_autres_regimes.html

ACTION**04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		38 342 866	38 342 866		38 342 866	38 342 866
		41 679 793	41 679 793		41 679 793	41 679 793

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	38 342 866	41 679 793	38 342 866	41 679 793
Transferts aux ménages	38 342 866	41 679 793	38 342 866	41 679 793
Total	38 342 866	41 679 793	38 342 866	41 679 793

Les dépenses au titre des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs, versées aux anciens harkis et membres des formations supplétives d'Algérie, sont consommées tant en AE qu'en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

Après le transfert en 2015 de la dépense à l'ONaC-VG, les modalités de financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ont évolué depuis 2016 avec le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel. Cette même année a été instaurée une allocation viagère au bénéfice des conjoints et ex-conjoints survivants.

Les dépenses 2023 s'élèvent à 41,7 M€, soit +8,7 % par rapport à la prévision en LFI. La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée à l'action 07 du rapport annuel de performances du programme n° 169 du budget général *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant*, relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

ACTION

05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		27 137 38 256	27 137 38 256		27 137 38 256	27 137 38 256

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 622	7 622	7 622	7 622
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 622	7 622	7 622	7 622

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 515	30 633	19 515	30 633
Transferts aux ménages	19 515	30 633	19 515	30 633
Total	27 137	38 256	27 137	38 256

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer francoéthiopien.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des anciens agents du chemin de fer francoéthiopien. Elles s'élèvent à 30 633 € en 2023, soit +57,0 % par rapport à la prévision en LFI.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 198 *Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres*, relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».

ACTION

06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		11 808 348 12 304 438	11 808 348 12 304 438		11 808 348 12 304 438	11 808 348 12 304 438

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	364 000	397 988	364 000	397 988
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	364 000	397 988	364 000	397 988
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 444 348	11 906 450	11 444 348	11 906 450
Transferts aux ménages	11 444 348	11 906 450	11 444 348	11 906 450
Total	11 808 348	12 304 438	11 808 348	12 304 438

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accident. Elles s'élèvent à 11,9 M€ en 2023, soit +4,0 % par rapport à la prévision LFI.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 161 *Sécurité civile*, relevant de la mission « Sécurités ».

ACTION

07 – Pensions de l'ORTF

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 000	21 878	22 000	21 878
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 000	21 878	22 000	21 878
Titre 6 : Dépenses d'intervention	55 400	57 018	55 400	57 018
Transferts aux ménages	55 400	57 018	55 400	57 018
Total	77 400	78 895	77 400	78 895

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC) qui liquide et paie pour le compte de l'État les allocations surcomplémentaires de retraite des anciens agents non journalistes de l'ORTF.

Les dépenses d'intervention correspondent aux rentes accident du travail pour les anciens agents de l'ORTF ayant été victimes d'accidents du travail survenus avant le 1^{er} octobre 1963, ordonnancées par le SRE, et aux allocations surcomplémentaires des anciens agents non journalistes de l'ORTF payées par l'APC. Elles s'élèvent à 57 018 € en 2023, soit +2,9 % par rapport à la prévision en LFI.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 195 *Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers*, relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».